



I-2004-0-11-0576-01 (341)

## Résolution

La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes et du Contrôle de l'exécution budgétaire,

approuve les comptes de l'exercice 2003

et prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes et du Contrôle de l'exécution budgétaire à la Cour des comptes pour être enregistrés.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 1er juin 2003

Le Secrétaire général,

Claude Frieseisen

Le Président,

Lucien Weiler